



ARRETE N° 2025 – 587
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Réservation Place de Stationnement
Rue Bourdet n° 11 - 13
Etablissement PIEDFERT
Du Lundi 3 Novembre 2025
Au Mercredi 24 Décembre 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande des Etablissements PIEDFERT – 1 bis, La Mare Saint Lubin – 76280 Beaufort, afin, dans le cadre de travaux de rénovation, Rue Bourdet, au n° 11-13, de réserver une place de stationnement, Du Lundi 3 Novembre 2025 au Mercredi 24 Décembre 2025,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société intervenante est autorisée, dans le cadre de travaux de rénovation, Rue BOURDET, au n° 11-13, de réserver une place de stationnement, au plus près du lieu d'intervention, Du LUNDI 3 NOVEMBRE 2025 au MERCREDI 24 DECEMBRE 2025.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Rue Bourdet, sur 1 place de stationnement, au plus près du lieu d'intervention, et réservé à la Société intervenante, à la date citée dans l'Article 1, afin de faciliter le chargement et déchargement de matériels et matériaux, ainsi que l'évacuation de gravats.

ARTICLE 3 :

REDEVANCE – Suivant délibération n° 2021/71 en date du 14 décembre 2021.

*** Du 3 Novembre 2025 au 17 Novembre 2025 : Gratuit**

*** Du 18 Novembre 2025 au 24 Décembre 2025 : 148 € TTC (4 €uros X 37 jours d'occupation X 1 place de stationnement).**

Un avis de somme à payer vous sera adressé à la fin de l'autorisation.

ARTICLE 4 : Le présent Arrêté est à afficher sur le tableau de bord du véhicule concerné ainsi que sur la place réservée, par panneau réglementaire, par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services techniques et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 20 Octobre 2025

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

